

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020
Pays / Langue : FR / FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : OXYDE DE FER ROUGE 130
Code du produit : 0000000000000006173
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119457614-35-0000; 01-2119457614-35

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Matière colorante (pigment et colorants), inorganique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CERADEL
53 RUE DE LA FILATURE
ZA LE PROUET
87350 PANAZOL
+33(0)5.55.35.02.35
ceradel@ceradel.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA : +33(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

||| Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

||| Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020
Pays / Langue : FR / FR

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nature chimique : Fe2O3

Composants

Nom Chimique	No.-CASNo.-CE	Classification	Concentration (% w/w)
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
trioxyde de fer	1309-37-1 215-168-2		>= 90 - <= 100

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.
Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

En cas de contact avec la peau : Aucune mesure spéciale n'est requise.

En cas de contact avec les yeux

OXYDE DE FER ROUGE 130

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020 Pays / Langue : FR / FR

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes.
Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

En cas d'ingestion : Aucune mesure spéciale n'est requise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Risques : Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

Produits de combustion dangereux : Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

OXYDE DE FER ROUGE 130

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020 Pays / Langue : FR / FR

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Balayer et enlever à la pelle.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

OXYDE DE FER ROUGE 130

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des subs-

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020 Pays / Langue : FR / FR

tances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage : Pas de matières à signaler spécialement en commun

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
trioxyde de fier	1309-37-1	VME (Fumées)	5 mg/m ³ (Fer)	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
trioxyde de fier	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets locaux	10 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Ces informations ne sont pas disponibles.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains
Temps d'utilisation : < 60 min

Matériel : Gants en cuir

Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et

OXYDE DE FER ROUGE 130

les spécificités du
poste de travail.
L'utilisation de vêtements
supplémentaires peut être
recom-

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020 Pays / Langue : FR / FR

mandée selon la tâche à accomplir (p. ex. manchettes, tablier, combinaisons jetables, etc.).

Protection respiratoire : La poussière de protection masque s'il ya un risque de formation de poussière.

Filtre de type : Filtre P1

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eau : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre

État physique : solide

Couleur : rouge

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Non applicable

Point/intervalle de fusion : 1.565 °C

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 4 - 8
Concentration: 5 %

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

OXYDE DE FER ROUGE 130

Solubilité(s)

Hydrosolubilité

: insoluble

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020
Pays / Langue : FR / FR

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 5,25 g/cm³ (20 °C)

Masse volumique apparente : 300 - 1.000 kg/m³

9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Matières solides inflammables

Indice de combustion : Non applicable

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Miscibilité avec l'eau : non miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune donnée spécifique.

OXYDE DE FER ROUGE 130

10.6 Produits de décomposition dangereux

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020 Pays / Langue : FR / FR

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec les yeux
Contact avec la peau

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: Pas d'information disponible.
Remarques: L'information se rapporte au composé principal.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,05 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: L'information se rapporte au composé principal.

Composants:

trioxyde de fer:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,05 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Le dosage n'a causé aucune mortalité

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



OXYDE DE FER ROUGE 130

Espèce : Lapin

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020
Pays / Langue : FR / FR

Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
BPL	:	oui
Remarques	:	L'information se rapporte au composé principal.

Composants:

trioxyde de fer:

Espèce	:	Lapin
Durée d'exposition	:	4 h
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
BPL	:	oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
BPL	:	oui
Remarques	:	L'information se rapporte au composé principal.

Composants:

trioxyde de fer:

Espèce	:	Lapin
Durée d'exposition	:	24 h
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
BPL	:	oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Type de Test	:	Test d'optimisation de Maurer
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL	:	non
Remarques	:	L'information se rapporte au composé principal.

Composants:

OXYDE DE FER ROUGE 130

trioxyde de fier:

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020 Pays / Langue : FR / FR

Type de Test	:	Test d'optimisation de Maurer
Voies d'exposition	:	Dermale
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL	:	Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Système d'essais: <i>Salmonella typhimurium</i> Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif BPL: Pas d'information disponible. Remarques: Résultats d'essais effectués sur un produit analogue L'information se rapporte au composé principal.
	:	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif BPL: oui Remarques: Résultats d'essais effectués sur un produit analogue L'information se rapporte au composé principal.
	:	Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif BPL: oui Remarques: L'information se rapporte au composé principal. Résultats d'essais effectués sur un produit analogue
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: test des comètes Especie: Rat (mâle) Voie d'application: Intratrachéale Résultat: négatif Remarques: L'information se rapporte au composé principal. Type de Test: Chromosomal aberration assay Especie: Rat (femelle) Voie d'application: Oral(e)

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020 Pays / Langue : FR / FR

Résultat: négatif
Remarques: L'information se rapporte au composé principal.

Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Rat (femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif
Remarques: L'information se rapporte au composé principal.

Composants:

trioxyde de fier:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: *Salmonella typhimurium*
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: Pas d'information disponible.
Remarques: Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: test des comètes
Espèce: Rat (mâle)
Voie d'application: Intratrachéale
Durée d'exposition: 24 h
Dose: 3,75 mg/kg bw
Résultat: négatif
Type de Test: Chromosomal aberration assay
Espèce: Rat (femelle)
Voie d'application: Oral(e)

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020
Pays / Langue : FR / FR

Durée d'exposition: 24 h
Dose: 2000 mg/kg bw
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Intrapéritonéal
Durée d'exposition : 914 jours
Dose : 600 Poids corporel mg / kg
Résultat : négatif
Remarques : L'information se rapporte au composé principal.

Composants:

trioxyde de fier:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Intrapéritonéal
Durée d'exposition : 914 jours
Dose : 600 Poids corporel mg / kg
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 4,7 mg/m³
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère de test : poussières/brouillard
Durée d'exposition : 90 jr
Nombre d'expositions : 5 jours / semaine
Dose : 4,7 - 16,6 - 52,1 mg/m³
Méthode : OCDE ligne directrice 413
BPL : oui
Remarques : Toxicité subchronique
Résultats d'essais effectués sur un produit analogue
L'information se rapporte au composé principal.

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 10,1 mg/m³
Voie d'application : Inhalation

OXYDE DE FER ROUGE 130

Atmosphère de test : poussières/brouillard

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020 Pays / Langue : FR / FR

Durée d'exposition	:	28 jr
Nombre d'expositions	:	5 jours / semaine
Dose	:	10.1 - 19.7- 45.6 - 95.8 mg/m ³
Méthode	:	OCDE ligne directrice 412
BPL	:	oui
Remarques	:	Toxicité subaiguë Résultats d'essais effectués sur un produit analogue L'information se rapporte au composé principal.

Composants:

trioxyde de fier:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	4,7 mg/m ³
Voie d'application	:	Inhalation
Atmosphère de test	:	poussières/brouillard
Durée d'exposition	:	90 jr
Nombre d'expositions	:	5 jours / semaine
Dose	:	4,7 - 16,6 - 52,1 mg/m ³
Méthode	:	OCDE ligne directrice 413
BPL	:	oui
Remarques	:	Toxicité subchronique Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

Espèce	:	Rat, mâle
NOAEL	:	10,1 mg/m ³
Voie d'application	:	Inhalation
Atmosphère de test	:	poussières/brouillard
Durée d'exposition	:	28 jr
Nombre d'expositions	:	5 jours / semaine
Dose	:	10,1 - 19,7- 45,6 - 95,8 mg/m ³
Méthode	:	OCDE ligne directrice 412
BPL	:	oui
Remarques	:	Toxicité subaiguë Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---	---

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020 Pays / Langue : FR / FR

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 50.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Contrôle analytique: non
BPL: non
Remarques: Eau douce
L'information se rapporte au composé principal.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce
L'information se rapporte au composé principal.
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Contrôle analytique: non
Méthode: ISO 8192
BPL: non
Remarques: L'information se rapporte au composé principal.

Composants:

trioxyde de fer:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 50.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Contrôle analytique: non
BPL: non
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Contrôle analytique: non

OXYDE DE FER ROUGE 130

M
é
t
h
o
d
e
:
I
S
O
8
1
9
2

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020
Pays / Langue : FR / FR

BPL: non

12.2 Persistance et dégradabilité.

Composants:

trioxyde de fier:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Composants:

trioxyde de fier:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

- : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..
- : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Produit:

Evaluation

- : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

- : On ne dispose pas de données ecotoxicologiques. Aucun effet important ou danger critique connu.

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020 Pays / Langue : FR / FR

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Vérifier l'aptitude du produit à être réutilisé.
Les déchets et emballages vidés non nettoyés doivent être emballés ou fermés, étiquetés et évacués vers un centre de destruction ou de recyclage, en respectant la législation nationale en vigueur.
En cas de réexpédition de récipients vides non nettoyés, signaler au destinataire les risques éventuels encourus du fait des résidus du produit.
- Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon la Liste Européenne des Déchets (LED).
Tout producteur de déchets est entre autres tenu de classer ses déchets selon le code de catégorie et de procédé de la Liste Européenne des Déchets (LED).
À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques sur les dangers : Non dangereux pour le transport, Tenir à l'écart des denrées alimentaires

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020 Pays / Langue : FR / FR

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

: Non applicable

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone

: Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)

: Non applicable

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers

: N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

: Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : 44, 44
(R-461-3, France)

Suivi individuel renforcé
(Code du travail - Art. R4624-

23)

OXYDE DE FER ROUGE 130

: Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la : 2640, non déterminé
protection de l'environnement non déterminé
(Code de l'environnement
R511-9)

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020
Pays / Langue : FR / FR

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

Texte complet pour autres abréviations

FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté euro-péenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké,

OXYDE DE FER ROUGE 130

Version 2.0 Date de révision: 20.07.2021 Numéro de la FDS: 203000012080 Date de dernière parution: 18.09.2020
Pays / Langue : FR / FR

transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.